

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de la convocation :

17 avril 2026

Délibération affichée en mairie

le : 30 avril 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 30 avril 2026

Accusé réception reçu

le : 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents : Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine PAPINI

Délibération n°003-007-2026 : Subvention 2026 à l'association Cauro Judo Ju-jitsu

L'association Cauro Judo Ju-jitsu a prévu divers déplacements pour des compétitions, en particulier sur le continent, et sollicite donc une aide financière de la Commune.

Le Maire propose à titre exceptionnel d'octroyer une subvention de 9 000 € pour cette année, qui sera versée en deux fois.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention (Mme BEOVARDI),

- ✓ **ACCORDE** une subvention de 9 000 € à l'association Cauro Judo Ju-jitsu
- ✓ **PREVOIT** d'inscrire les crédits au budget primitif 2026
- ✓ **CHARGE** le Maire de procéder au versement de la subvention accordée en deux fois

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

